

Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association EAU (Elus, Associations, Usagers)

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Association EAU pour une gestion publique de l'eau potable, dont le siège social est à Varages (83) a été créée en février 2007.

Les actions de l'Association prennent en compte 3 principes fondamentaux :

1. L'eau (élément constitutif de la vie) est un bien commun de l'humanité et un droit humain,
2. L'eau jaillit librement à sa source, à l'état naturel, elle est libre, pure et accessible et ne peut être traitée comme une marchandise,
3. La distribution de l'eau et de l'assainissement constituent des services publics essentiels pour le quotidien de chacun et doivent donc être gérés par la puissance publique.

L'adhésion à EAU permettrait à la Ville de Besançon de bénéficier notamment :

- de l'accès à un réseau d'informations sur la gestion publique des services d'eau potable et d'assainissement,
- de l'accès à une base de données des régies d'eau potable et d'assainissement,
- d'un soutien financier et matériel lié à des actions soutenues par l'Association,
- de conseil et d'assistance dans les domaines technique, comptable, financier et juridique,
- de sessions de formation.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1 500 € pour une collectivité de la taille de Besançon.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée au chapitre 011/6281 CS 36100 du budget annexe Service de l'Eau.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à décider de l'adhésion de la Ville de Besançon à cette Association et donner mandat à M. LIME et Mme WANLIN pour la représenter dans tout organe de l'Association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.